Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/5444

5.9.2024

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11302 — MSC / HGV / HHLA)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/5444)

1. Le 29 août 2024, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— SAS Shipping Agencies Services S.à.r.l. A («SAS», Luxembourg), appartenant à MSC Group,

— HGV Hamburger Gesellschaft für Vermögens- und Beteiligungsmanagement mbH («HGV», Allemagne), contrôlée par Freie und Hansestadt Hamburg («FHH»),

— Hamburger Hafen und Logistik Aktiengesellschaft («HHLA», Allemagne).

SAS et HGV acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de HHLA.

La concentration est réalisée par offre publique d'achat annoncée le 13 septembre 2023, et par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— SAS est une société holding d'exploitation de MSC Group, qui est une entreprise privée à l'échelle mondiale présente dans le secteur des transports et de la logistique, principalement dans le transport maritime par paquebot. Dans l'EEE, MSC Group est également actif dans les terminaux à conteneurs et dans les solutions de transport et de logistique terrestres. MSC Group possède également une division passagers et propose des croisières océaniques dans le monde entier, des services de transport maritime de voyageurs en mer Méditerranée, des services de tour-opérateur et des services d'agence de voyages,

— HGV est la société holding pour les activités commerciales de la ville de Hambourg. HGV est active dans le domaine des services de terminaux à conteneurs et de logistique des terminaux ainsi que des services de transport terrestre dans l'EEE; elle fournit également des services publics tels que les transports publics locaux, l'approvisionnement local en eau, l'approvisionnement local en énergie et l'immobilier local en Allemagne, principalement dans la ville de Hambourg,

— HHLA est une société européenne de logistique portuaire et de transport spécialisée dans les services de terminaux à conteneurs et la logistique des transports, en particulier dans le port de Hambourg, mais aussi dans le port de Muuga (Tallinn) et le port de Trieste.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11302 — MSC / HGV / HHLA

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE